

Prise en compte des spécificités liées aux situations de handicap

Le Théâtre de la Cité est un établissement recevant du public (ERP) ; l'accessibilité aux personnes handicapées est donc assurée. Pour veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement (sélection et positionnement) mais aussi tout au long du parcours, le Théâtre de la Cité s'engage à mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour que chaque participant en situation de handicap bénéficie des meilleures conditions.

Afin que les candidats en situation de handicap puissent candidater dans des conditions équitables, le responsable de la coordination de l'Atelier Cité informe le jury lorsque des modalités particulières d'organisation des sessions sont prévues (durée des épreuves, aide technique, etc.) pour des personnes handicapées, en application des dispositions des articles D. 5211-2 et suivants du Code du Travail.

Pour ce faire, la responsable de la coordination de l'Atelier Cité, en collaboration avec la référente handicap du Théâtre de la Cité, est impliquée en amont à l'étude des conditions d'accueil et de suivi des personnes en situation de handicap.

Pour veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement mais aussi tout au long du parcours, le Théâtre de la Cité s'engage à mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour que chaque participant en situation de handicap bénéficie des meilleures conditions.

Pour ce faire nous procédons en **4 étapes** :

- 1. Lors des 3 phases de recrutement : sélection sur dossier, audition et stage**
 - Mettre en œuvre des moyens de compensation en fonction du type de handicap
 - Mettre en œuvre les aménagements nécessaires
- 2. Préparer l'entrée dans le parcours : les étapes clés de la préparation à l'entrée en formation**
 - Analyse de la situation de la personne
 - Echange sur la question du handicap
 - Vérification de l'adéquation handicap/projet
 - Etude des aménagements / compensations
- 3. Sécuriser le parcours pour :**
 - Mettre en œuvre des moyens de compensation en fonction du type de handicap
 - Mettre en œuvre les aménagements nécessaires
 - Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques
 - Assurer le suivi renforcé du participant tout au long de sa formation

Un aménagement étape par étape

Pour répondre au mieux aux demandes des comédiens stagiaires, un aménagement personnalisé, sera proposé, étape par étape :

- 1 - Si la personne intéressée par l'Atelier Cité nécessite un accompagnement spécialisé pour adapter la formation, un entretien téléphonique est programmé entre le·la futur·e bénéficiaire et la référente et la responsable de l'Atelier Cité, afin de définir précisément les besoins de la personne et proposer des aménagements adaptés.
- 2 - L'équipe pédagogique se réunit pour étudier la possibilité d'accueillir la personne dans les conditions requises.

- 3 - La référente entre en contact avec les partenaires pertinents et recherche les financements pour les aménagements si besoin.
- 4 - La référente revient vers le·la bénéficiaire pour un point d'étape avant validation avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.
- 5 - Pour que l'accueil se déroule au mieux avec les formateur·rice·s, un entretien avec ces dernier·e sera effectué en amont.